Conditions générales pour les formations
BAUR GmbH, A-6832 Sulz, Autriche

Version : novembre 2020

1. Champ d'application

1.1. Ces conditions générales s'appliquent à toutes les offres de formation de BAUR.

1.2. Toute dérogation aux conditions mentionnées au point 1.1 n'est valide qu'en cas de validation écrite par BAUR.

2. Lieu de formation

2.1. Sauf indication contraire, les formations auront lieu dans les locaux de BAUR, à Sulz.

2.2. Le participant est tenu de respecter les règles de sécurité en vigueur à l'internationale et de suivre les consignes de sécurité. La société BAUR décline toute responsabilité en cas de non-respect des règles ou consignes de sécurité.

3. Succès de la formation

3.1. Il incombe au participant ou au client de s'assurer que les participants à la formation possèdent les connaissances techniques préalables nécessaires. Le succès de la formation dépendant notamment des connaissances préalables et de l'engagement personnel des participants. La société BAUR décline toute responsabilité quant au succès des formations. La société BAUR est uniquement tenue de faire appel à un personnel de formation qualifié.

3.2. À la fin de la formation, le participant reçoit une confirmation de participation ainsi que le contenu de la formation.

4. Prix

4.1. Sauf indication contraire, tous les prix sont indiqués en euros et n'incluent pas la TVA. Les frais, impôts ou autres taxes éventuellement prélevés dans le cadre de la prestation sont à la charge de l'acheteur.

4.2. Si la prestation est effectuée dans un lieu autre que Sulz à la demande du client, tous les frais accessoires liés à la prestation (tels que les frais de voyage, d'hébergement, de repas, de trajet et de temps de déplacement) seront à la charge du client.

5. Annulation de la formation

5.1. En cas d'annulation de la formation pour cause de maladie, d'accident ou de tout autre événement imprévu, le droit à la formation ne sera pas maintenu. La société BAUR ne prend pas en charge les frais engagés dans ce cas, tels que les frais de déplacement, d'hébergement, les pertes de salaire, etc. De plus, la société BAUR ne sera pas tenue responsable des dommages indirects, notamment des pertes de profits ou des réclamations de tiers.

6. Désinscription

6.1. BAUR se réserve le droit d'annuler des formations en cas de participation insuffisante. L'inscription aux formations ou la commande de formations est considérée comme contraignante. La création de formations nécessite un long temps de préparation. Par conséquent, en cas de non-participation, pour quelque raison que ce soit, les frais suivants seront facturés en fonction de la date de notification de la désinscription : Désinscription entre 0 et 2 semaines avant la formation : 100 % des frais convenus ; désinscription entre 2 et 4 semaines avant la formation : 50 % des frais convenus. Des remplaçants peuvent être désignés à tout moment sans frais supplémentaires. Le paiement des frais donne droit à la réception du matériel de formation.

7. Règlement

7.1. Sauf convention écrite contraire, l'acheteur doit régler le montant total de la facture dans les 30 jours suivant la réception de celle-ci, par virement bancaire sur un compte bancaire désigné par BAUR. Les paiements doivent être effectués sans déduction et franco lieu de paiement de BAUR, dans la devise convenue.

7.2. L'acheteur n'est pas autorisé à retenir ou à procéder à des compensations au titre de droits à la garantie ou d'autres demandes reconventionnelles.

7.3. Un paiement est considéré comme effectué à la date à laquelle BAUR peut en disposer.

8. Droit d'auteur

8.1. Le contenu de la formation, le matériel pédagogique, les documents distribués et autres éléments similaires sont la propriété intellectuelle de BAUR. Les frais couvrent uniquement la prestation de la formation, dont l'objectif est d'élargir les connaissances du participant. La publication, la distribution à des tiers et la reproduction, intégrale ou partielle, des supports de formation ne sont pas autorisées. Il est également interdit aux participants de réaliser des enregistrements sur bande, film ou tout autre support similaire.

8.2. Le contenu de la formation, le matériel pédagogique, les documents distribués et autres éléments similaires ont été soigneusement élaborés conformément à la réglementation en vigueur et aux normes techniques reconnues. La société BAUR décline toute responsabilité quant à leur exactitude, leur actualité et leur exhaustivité

9. Informations générales

9.1. L'invalidité d'une des dispositions du contrat ou des présentes dispositions n'implique pas celle des autres dispositions. La disposition invalide doit être remplacée par une disposition valide se rapprochant le plus possible de l'objectif visé par la première.

10. Droit applicable et tribunal compétent/tribunal d'arbitrage

10.1. Pour toutes les relations avec BAUR, seul le droit autrichien est applicable. L'application de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CNUDCI) est exclue.

10.2. Pour trancher tous les litiges découlant des relations, y compris ceux relatifs à l'existence ou à l'inexistence de contrats , le tribunal matériellement compétent est celui de 6800 Feldkirch, Autriche, pour les parties contractantes ayant leur siège au sein de l'Union européenne ou de l'AELE. Tant que ce tribunal n'est pas encore saisi dans un cas de litige concret, BAUR est cependant en droit de saisir, pour ce litige, un autre tribunal compétent pour la partie contractante.

10.3. Avec toutes les parties contractantes ayant leur siège en dehors de l'Union européenne ou de l'AELE, tous les litiges découlant des relations ou en rapport avec celles-ci, y compris ceux relatifs à l'existence ou à l'inexistence de contrats, sont tranchés définitivement par un ou plusieurs juges-arbitres nommés conformément au règlement d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (CCI). Le lieu d'arbitrage est 6800 Feldkirch, Autriche. La langue à utiliser dans la procédure d'arbitrage est la langue du contrat concerné, à savoir l'allemand ou le français. Tant que le tribunal arbitral n'a pas été saisi d'un cas de litige concret, BAUR est toutefois en droit de saisir, pour ce litige, un tribunal ordinaire compétent pour la partie contractante.

Sulz, novembre 2020

www.baur.eu, e-mail : headoffice@baur.at